

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BELAIR INC.****Avis de retrait d'une restriction**

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a libéré, en date du 21 novembre 2023, l'autorisation octroyée à La Compagnie d'assurance Belair Inc. (« Belair ») de la restriction suivante dont elle était assortie :

« Les activités dans la catégorie Assurance contre la maladie ou les accidents sont limitées à la réassurance à l'intérieur du Groupe Intact Corporation financière »

Cette décision fait suite au réexamen de l'autorisation de Belair qui a été effectué tel que demandé par celui-ci et requis par les dispositions de l'article 143 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 23 novembre 2023